

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Délibération n° D-2026-329

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 23/06/2026

Publication :
le 03/07/2026

Orientations pour le Projet politique Handicap dans la Fonction
Publique entre la Ville de Niort, la Communauté
d'Agglomération du Niortais et le Centre Communal d'Action
Sociale de Niort

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Gilles NORMAND, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Madame ZANATTA Lydia

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste PEYRAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann JEZEQUEL

Excusés :

Madame Ségolène BARDET.

Direction Ressources Humaines

Orientations pour le Projet politique Handicap dans la Fonction Publique entre la Ville de Niort, la Communauté d'Agglomération du Niortais et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort

Madame Sophie BOUTRIT, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 351-1 à L. 351-10 relatifs à l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap et au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP),

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique,

Vu la précédente convention conclue entre la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Niort, arrivée à échéance le 31 décembre 2025,

Considérant d'une part l'obligation légale pour les employeurs publics d'atteindre un taux d'emploi de 6 % de personnes en situation de handicap et d'autre part, la volonté partagée de la Communauté d'Agglomération du Niortais, de la Ville de Niort et du CCAS de Niort de mutualiser leurs actions en faveur de l'insertion, du maintien dans l'emploi et de l'inclusion des agents en situation de handicap.

Le projet de politique handicap pour la Ville de Niort est annexé à la présente délibération. Il a été présenté au Comité Social Territorial le 11 juin 2026 pour la Ville de Niort et le CCAS de Niort et le 9 juin 2026 pour la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Il est proposé de travailler dans les mêmes perspectives que lors de la précédente convention : ainsi la CAN assure le portage de cette politique pour les trois employeurs, représentant un effectif global de 1 960 agents.

Un diagnostic partagé met en évidence un vieillissement des effectifs et la nécessité de renforcer les actions de prévention de la désinsertion professionnelle, de poursuivre l'aménagement des postes de travail et de sécuriser les parcours professionnels.

Le bilan de la précédente convention fait apparaître un taux de consommation budgétaire de 88 % et un taux d'emploi direct de 10,4 %.

Une nouvelle convention aura pour objet de structurer et renforcer les actions conduites en matière de recrutement, de reclassement, de maintien dans l'emploi, de sensibilisation, de formation et d'accessibilité numérique. Elle sera proposée lors d'un prochain conseil municipal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les orientations proposées du projet politique commun entre la Ville de Niort, la CAN, le CCAS de Niort et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Le Secrétaire de séance

Signé

Lydia ZANATTA

Le Président de séance

Signé

Jérôme BALOGÉ